

DDT de la Savoie -
Service Environnement,
Eau, Forêts

Chambéry, le 14 Décembre 2020

Le préfet

à

COMMUNE DE SEEZ
Montée Berluet
73700 SEEZ

Affaire suivi par :
THEVENARD Loïc
Tél. : 04 79 71 73 44
Mél :
loic.thevenard@savoie.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : **Création d'un franchissement pour une
piste pastorale sur la commune de SEEZ**

Courrier de notification de décision
Réf. : 73-2020-00211

COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DE MESSAGERIE

Par courrier en date du 2 décembre 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant la
Création d'un franchissement pour une piste pastorale sur la commune de SEEZ,

dossier enregistré sous le numéro : **73-2020-00211.**

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints.**

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité Aménagement des Milieux
Aquatiques



Olivier BARDOU

P.J. :

- 1 récépissé de déclaration
- 2 arrêtés de prescriptions générales

ATTESTATION

Le sous-signé(e),, maire de la commune de SEEZ certifie avoir procédé à l'affichage de la décision de Monsieur le Préfet relative à un dossier de déclaration déposé par COMMUNE DE SEEZ dont la référence est 73-2020-00211 pour l'opération suivante :

Création d'un franchissement pour une piste pastorale sur la commune de SEEZ

Cet affichage a eu lieu du au

Fait à SEEZ le